

TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

Affectations possibles de la Taxe d'apprentissage (0,68% de la masse salariale)

	Quota 26 % de la taxe d'apprentissage	Hors Quota 23 % de la taxe d'apprentissage	
⇒ VOUS FORMEZ un ou plusieurs apprentis au CFA BTP en 2017-2018	Vous <u>DEVEZ</u> : verser le concours financier obligatoire pour chaque apprenti sur votre Quota.	Vous <u>DEVEZ</u> : verser sur votre Hors Quota, la part du concours financier obligatoire si le Quota ne suffit pas.	Vous <u>POUVEZ</u> : verser 26% du Hors Quota au titre de notre mission de Service Public Régional de l'Orientation (SPRO).
⇒ VOUS NE FORMEZ PAS OU PLUS d'apprentis au CFA BTP en 2017-2018	Vous <u>POUVEZ</u> néanmoins : verser votre Quota au CFA .		Vous <u>POUVEZ</u> aussi : verser 26% du Hors Quota au titre de notre mission de Service Public Régional de l'Orientation.

Je souhaite affecter ma Taxe d'apprentissage 2018 au CFA Régional du BTP P. P. Riquet :



N° UAI : 0311341P

(Code à faire figurer sur le bordereau de versement)

**Pour les métiers
du BÂTIMENT**

3, impasse Georges DAZET
BP 83596
31035 31035 TOULOUSE CEDEX 1

**Pour les métiers
des TRAVAUX PUBLICS**

21 Rue Jean-François ROMIEU
BP 20061
31603 MURET CEDEX

**Pour leur mission de
Service Public
Régional de l'Orientation**
(SPRO)
Code : ES 64225

Cachet de l'entreprise

Date et signature